



## Enfance

### Inscriptions année 2023/2024



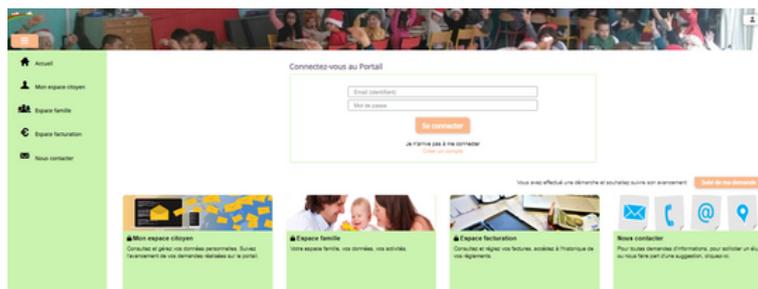
Les inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année 2023/2024 sont ouvertes, vous pouvez dès à présent télécharger les documents d'inscription disponibles sur le site de la Mairie.

Dès réception de la fiche de pré-inscription pour l'année scolaire 2023/2024 et de la validation du Directeur de l'école, nous vous communiquerons un code abonné qui vous permettra de créer votre compte citoyen sur le Portail Famille, ainsi qu'une notice complète de création de compte.

Ce portail permet de:

- réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux services périscolaires,
- remplir la fiche sanitaire dématérialisée, etc....

Pour les élèves déjà inscrits, n'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées si besoin et d'effectuer les inscriptions cantine et garderie via votre compte citoyen sur le portail famille à partir du 26 juin prochain et jusqu'au 21 juillet inclus. Passée cette date, les repas pour la rentrée ne pourront pas être commandés.



### Evolution de la pause méridienne 2023-2024



La journée d'un enfant se partage entre différents espaces : sa famille, l'école et les services municipaux. Ces derniers proposent 3 temps : deux accueils périscolaires le matin et le soir et une pause méridienne. **Ce moment se compose d'un temps de repas et d'un espace de repos et d'activités encadré par nos agents communaux.**

Le financement de la pause méridienne est assuré par la municipalité, des subventions de la CAF et les familles, et couvre le coût des repas, les activités, le personnel d'encadrement et le fonctionnement des locaux municipaux (électricité, chauffage, ménage...). **Le contexte actuel d'inflation impacte chacune de nos dépenses, notamment électricité et chauffage, ainsi que les tarifs de notre prestataire Papillote & Compagnie qui augmentent de 10%.**

Pour information, l'augmentation de certaines matières premières alimentaires se situe entre 20 et 40%. Ces éléments nous contraignent à augmenter la tarification des temps périscolaires à compter de la rentrée prochaine. La municipalité absorbera pour moitié cette hausse, limitant l'augmentation des tarifs des temps périscolaires à 5% pour les familles.



**Dans la même dynamique, la commission s'est penchée cette année sur la possibilité de proposer une tarification sociale pour ce temps du midi.** Seulement 10% des communes rurales le proposent.

Grâce au dispositif 'Cantine à 1€' mis en place par l'Etat et le soutien financier induit, nous sommes en mesure de l'appliquer pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 850.

En effet, ce dispositif existant depuis plusieurs années a été renforcé en 2021 par l'Etat. Il rend désormais éligibles les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale, ce qui est notre cas. Cette tarification sociale s'applique pour un an, et sera renouvelée si l'état reconduit son soutien aux communes rurales. Ainsi, la grille tarifaire de la pause méridienne en vigueur à partir de la rentrée de septembre 2023 est la suivante :

| Quotient familial | Tarifs |
|-------------------|--------|
| 0-850             | 1.00€  |
| 851-1200          | 4.27€  |
| 1201-1400         | 4.40€  |
| 1401-1750         | 4.59€  |
| Supérieur à 1751  | 4.65€  |

**Pour calculer le tarif qui s'applique pour vous, n'oubliez pas de renseigner votre numéro allocataire sur votre espace famille ou/et sur la fiche d'inscription de votre(vos) enfant(s), et de prévenir en cas de modification. Par défaut, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.**



## Travaux

### Déroulement

| 2023                       |         |      |   |         |          | 2024           | 2025    |
|----------------------------|---------|------|---|---------|----------|----------------|---------|
| juin                       | juillet | août | septembre                                     | octobre | novembre | décembre       | janvier |
| travaux église             |         |      |   |         |          | travaux mairie |         |
| travaux parking du Doyenné |         |      | travaux voirie rue Tonnellerie/route de Bourg |         |          |                |         |
| plateforme dépôt végétaux  |         |      |   |         |          |                |         |

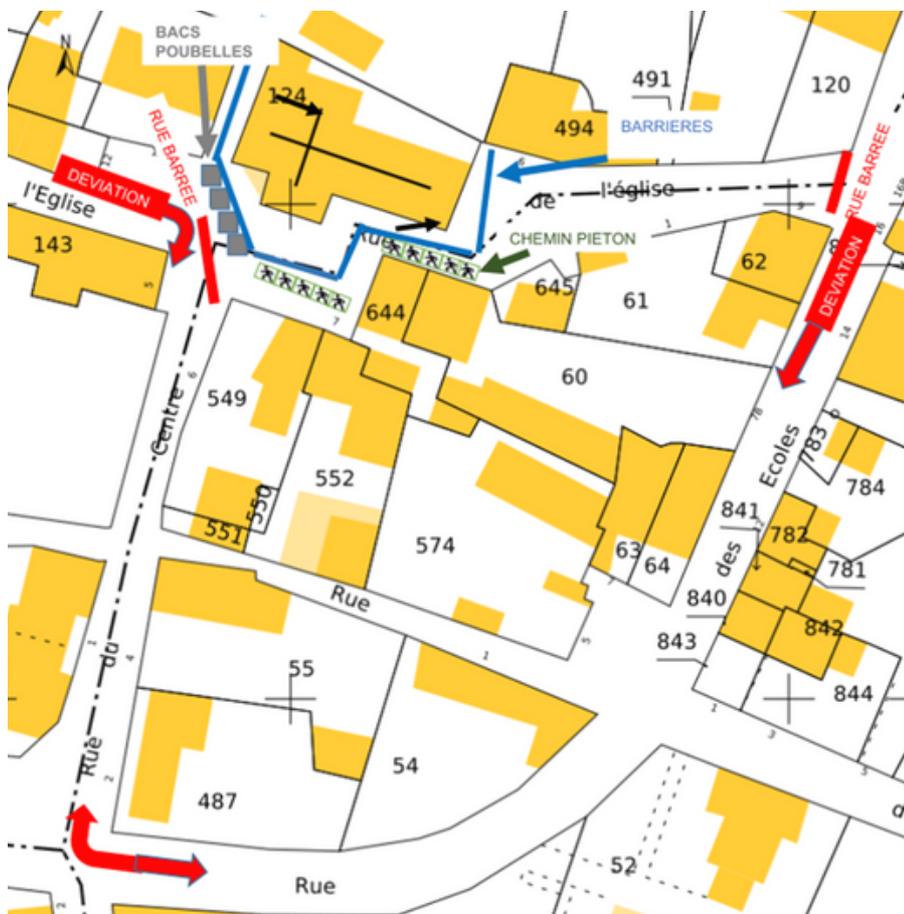


### Eglise

Les travaux de sécurisation de l'église (préservation et mise en sécurité) ont débuté le 5 juin et devraient se terminer fin octobre.

La rue de l'Eglise à partir de l'édifice et jusqu'au croisement de la rue du Centre est fermée à la circulation et au stationnement des véhicules, voir plan ci-contre :

La boîte aux lettres de la Poste est déplacée au niveau du 20 rue des Ecoles près de l'abribus.



### Rue de la Tonnellerie/route de Bourg

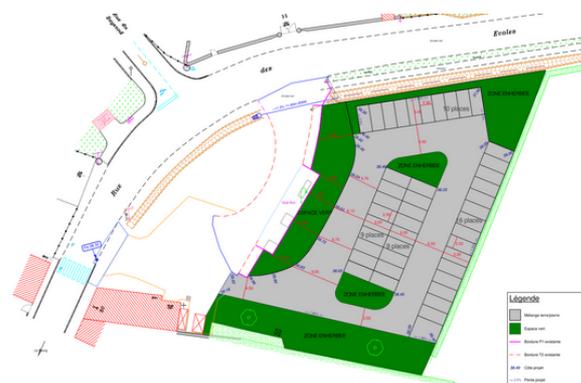
Les travaux de voirie auront lieu à partir de septembre prochain pour un aménagement de la voirie : voie douce, changement limite agglomération, changement des canalisations d'eau....



### Parking du Doyenné

Un parking rue des Ecoles a été aménagé derrière l'abribus.

Le revêtement en "terre-pierre" est perméable avec des parties enherbées.



### Mairie

Les travaux d'extension de la Mairie débuteront début 2024.



### Plateforme pour dépôt de végétaux

Les travaux de l'atelier communal sont terminés, un portail a été installé afin de sécuriser cette zone.

Comme précédemment, vous pourrez y déposer vos tailles d'arbres et d'arbustes (le dépôt de tonte de pelouse est interdit). **La plateforme sera ouverte le 3 juillet prochain.**

### Informations Angers Loire Métropole - déchèteries

A partir du 1er juillet 2023, les horaires d'ouverture des déchèteries évoluent pour s'adapter aux conditions climatiques.

Du 1er juillet au 31 août inclus, les déchèteries seront ouvertes :  
du lundi au samedi de 7h30 à 15h et le dimanche de 8h30 à 12h.

En cas de déclenchement du plan canicule, la fermeture des déchèteries sera avancée à 12h30.



plus d'informations



## Repair café

Réparer ensemble, ne plus jeter, c'est l'idée des Repair Cafés, ouverts à tous. Quatre ateliers de réparation sont organisés :

*petit électroménager, Couture, Mobilier, Jouet et vélo.*

Les bénévoles, munis de leurs outils viennent pour partager leurs connaissances et leur compétence de la réparation.

**Le prochain repair café aura lieu le samedi 30 septembre de 9h30 à 12h au Planty - 6 rue de la Tonnellerie.**



## Sécheresse réhydratation des sols

La commune a été reconnue en **état de catastrophe naturelle pour le phénomène "mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols"**, pour l'année 2022, par l'arrêté du 3 avril 2023 (paru J.O le 03/05/2023 : [www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047516754](http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047516754))

La procédure de déclaration, en cas de sinistre, est consultable sur le site internet de la Mairie.

Pour information : **lors de l'expertise de votre sinistre par votre assurance, vous pouvez vous faire représenter par un expert d'assuré, en demandant à votre assureur ou en contactant l'association nationale des sinistrés CATNAT 01.60.31.09.63. ou [contact@ansc.info](mailto:contact@ansc.info)**



## Marché super

**Le marché de producteurs bio et locaux, à la ferme de la Casserie, a lieu tous les vendredis de 17 h à 19h30, avec :**

le pain du fournil Du Pain Sur les Planches, la bière artisanale Alpaca, les légumes de la Ferme des 5 Saules, les fromages de vache du Bois Fleury, les fromages des Brebis Anjouées, les fromages de vache de la Crèmerie de Violette, les tisanes Simples et Essentielles, le miel de Bernard ABRAHAM, puis aussi, la viande d'agneau de la ferme (tranches de gigots, côtes, saucisses, merguez, épaules, colliers...) et les gelées/confitures/sirops de Cécile



## Transports IRIGO

Un nouveau réseau Irigo sera mis en place à partir du 8 juillet prochain. La ligne n°43 devient la n° 37. La ligne Irigo flex numéro i1 (accessibles sur réservation à des horaires & arrêts prédéterminés) devient le numéro F11.

Toutes les informations utiles sont publiées sur le site internet : [www.nouveaureseauirigo.fr](http://www.nouveaureseauirigo.fr).



- Service sur réservation 2h avant le trajet.
  - Trajet possible entre arrêts dans la zone / Correspondance possible avec le tram A.
  - Fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h.
- + d'infos sur [www.irigo.fr](http://www.irigo.fr)



Consultez les nouveaux plans du réseau pour vous familiariser avec votre nouvelle mobilité !

37 ANGERS Le Quai  
ECUILLÉ Ecuillé Mairie

- Circule du lundi au samedi de 6h30 à 8h puis de 16h à 19h.
- À Front-de-Maine, correspondance possible avec les trams B et C.
- Accès au pôle d'échanges Front-de-Maine à Angers en 35 minutes.



## Canicule - registre communal



REPUBLIQUE FRANÇAISE



Santé publique France



Depuis le 1er juin 2023, le plan canicule est activé. Afin de donner à chacun les moyens de se prémunir contre les risques liés aux fortes chaleurs, **il est important de recenser les personnes fragiles et/ou isolées.**

Pour ce faire, **vous pouvez vous inscrire ou inscrire une personne de votre entourage sur le registre nominatif communal (document confidentiel) en contactant la Mairie au 02.41.93.32.32.**

Ceci permettra de bénéficier de l'assistance des membres du centre communal d'action sociale.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS CULTURELS

**DU FOIN DANS LES GRANGES**  
**soirée Pop & Jazz Rock,**  
**lieu-dit Belle Vue - 7 juillet 2023 à 19h30**



**PIECE DE THEATRE "A FOND LA CAISSE"**  
**par la troupe des Petites Cuillères -**  
**9 juillet à 17h au Planty**



**NAPOLEON au PLESSIS BOURRE**  
**Château du Plessis Bourré**  
**du 22 au 23 juillet 2023**



## Horaires d'été



Mairie

Cet été,  
la mairie sera fermée

**du 29/07/2023**

**au 6/08/ 2023**

et

les samedis

sur la période

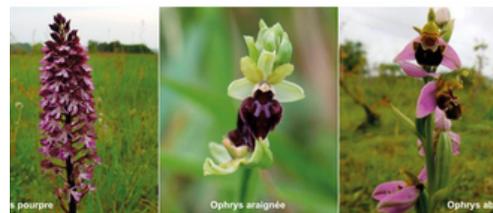
**du 14/07 au**

**19/08/ 2023 inclus.**

## Transition écologique - biodiversité

Un Comité de pilotage composé d'élus et d'habitants d'Ecuillé s'est constitué. L'objectif est de découvrir la biodiversité sur Ecuillé pour mieux la connaître et mieux la protéger. Des événements vont être organisés dans les prochains mois.

**Le premier rendez-vous aura lieu le 30 septembre avec la diffusion d'un film sur la biodiversité** dans le département du Maine et Loire.



## Eau

### Préservons l'eau!

Le préfet de Maine et Loire a placé en restriction "vigilance" tous les usages quelle que soit la ressource utilisée : forage, cours d'eau, eau potable car les ressources en eau disponibles sont basses et le niveau des nappes phréatiques également, par conséquent nous devons tous faire attention à notre consommation d'eau.

**QUELLES ACTIONS POUR GÉRER LA CRISE EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE ?**

**PRISE D'UN ARRÊTÉ DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU PAR LE PRÉFET POUR:**

- 1 DURÉE DONNÉE
- 1 PÉRIMÈTRE APPELÉ ZONE D'ALERTE
- SELON DES NIVEAUX DE GRAVITÉ GRADUELS (arrêt total des prélèvements non prioritaires en période de crise)

**L'ARRÊTÉ DÉFINIT DES MESURES DE RESTRICTION:**

- ADAPTÉES EN FONCTION DES USAGES :
  - AGRICULTURE
  - ENTREPRISES
  - COLLECTIVITÉS
  - PARTICULIERS
- GARANTISSENT LES USAGES PRIORITAIRES DE L'EAU (alimentation en eau potable, salubrité et sécurité civile, ...)

Consultez **PROPLUVIA** pour savoir si l'on est concerné

**PROPLUVIA : consultation des arrêtés de restrictions d'eau**



### Les astuces pour économiser l'eau

#### au jardin :

- Installer un récupérateur d'eau de pluie
- Installer un goutte-à-goutte et du paillage
- Privilégier les plantes peu gourmandes en eau

#### à la maison :

- Installer un mousseur sur les robinets
- Vérifier et réparer les fuites
- Privilégier les douches aux bains



## Prospection des zones humides

La prospection de terrain pour l'inventaire des zones humides va commencer très prochainement (fin juin, début juillet).

Donc ne soyez pas surpris de la présence de techniciens travaillant pour le compte d'ALM présents sur la commune.



## Brûlage des végétaux

**Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit.** Valorisez vos déchets verts avec le compostage domestique, le broyage - paillage et la déchèterie.



## Bruits

### Nous vous rappelons que :

Les travaux de bricolage, jardinage à l'aide d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon,...) ne peuvent être effectués que :

#### les jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

#### les samedis

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

#### les dimanches et jours fériés

de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Arrêté préfecture 2018/29, "lutte contre les bruits de voisinage" disponible sur le site internet de la Mairie



## Déchets

**Les dépôts d'ordures sur la voie publique sont interdits.** Nous avons encore des dépôts sauvages près de l'apport volontaire situé au chemin du Portineau, ainsi que dans les chemins de la commune. Le règlement propreté est actif depuis 2022, en cas de non respect de ce règlement l'amende peut s'élever jusqu'à 1500 €.